

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 MAI 2017

COMPTE-RENDU

Le 18 Mai 2017, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 11 mai 2017.

Date d'affichage de la convocation : 11 mai 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 24 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Sandrine **JACQ**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LABROUSSE**, Alban **LE ROUX**.

Avaient donné procuration : Olivier **BAILLOT** à François **de GOESBRIAND**, Roselyne **LAMIDEY** à Yolande **PAUGAM-VERDES**, Gérald **GUÉGUEN** à Nicole **SEGALEN**, Yann **CASTELOOT** à Alban **LE ROUX**

Secrétaire de séance : Florence **VALLERY-RADOT**

Assistait également : Annie **SALIOU**, DGS.

Le compte rendu de la séance du 23 mars est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des tarifs dégressifs pour les services enfance-jeunesse :

Monsieur Le Maire expose :

Depuis 2016, la CAF conditionne la signature des conventions avec les communes et les aides qui en découlent à la mise en place de tarifs dégressifs. Elle considère que la modulation des tarifs permet l'accessibilité financière de toutes les familles aux différents services.

Les recommandations sont les suivantes :

- Au moins deux tranches de tarifs
- Une tranche 1 pour les familles dont le QF est \leq à 650 € (soit un revenu net mensuel pour une famille de 2 enfants de 1 950 €)
- Au moins 30% d'écart entre la tranche 1 et la tranche 2
- Le forfait le plus bas ne peut être supérieur à 7 € pour la journée et 4 € pour la demi-journée et 1 € pour la tarification à l'heure

A Carantec, jusqu'à présent la politique tarifaire était basée sur un tarif unique et plutôt bas par rapport aux tarifs pratiqués dans les communes voisines. Pour les familles dont les revenus étaient bas, des aides du CCAS étaient allouées en fonction d'un quotient familial.

A Carantec, selon les simulations faites par la CAF :

- 20% des enfants sont dans la tranche 1 : quotient familial \leq à 650
- 30% des enfants sont dans la tranche 2 : quotient familial entre 651 et 1260
- 50% des enfants sont dans la tranche 3 : quotient familial \geq à 1261

Dans sa séance du 15 décembre 2016 le conseil municipal, après avis de la commission Jeunesse et Sport du 19 octobre 2016 et de la commission des Finances du 02 décembre 2016, a retenu les orientations suivantes :

- Les tarifs les plus bas sont ceux du prix plancher de la CAF pour la tranche 1,
- Les tarifs actuels sont applicables aux familles de la tranche 2,
- Les tarifs actuels augmentés de 10 à 15% pour les familles de la tranche 3,
- Un tarif plus élevé est à créer pour les enfants des communes extérieures.

La commission Jeunesse et Sport du 6 mars et la commission des Finances du 13 mars ont établi la grille de tarifs ci-dessous qui a été validée par la CAF.

Concernant les enfants des communes extérieures, Monsieur Le Maire précise que des conventions pourront être signées avec les communes qui le souhaitent, leur permettant de prendre en charge la différence entre le tarif appliqué aux carantécois et le tarif communes extérieures.

Concernant l'incidence sur le montant global des recettes, l'objectif étant de retrouver un produit comparable à ceux des années précédentes, un premier point sera fait à la fin du dernier trimestre 2017.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des services Enfance-Jeunesse ainsi qu'il suit à partir de la rentrée 2017 soit le 4 septembre :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tarifs extérieurs
	QF \leq à 650	QF de 631 à 1260	QF \geq à 1261	
	Tarif plancher CAF	Tarifs actuels	Tarifs actuels + 10%	Tarifs Tranche 3 x 1,5 avec un plafond de 30€
GARDERIE				
Matin (1/2 heure)	0,50 €	0,77 €	0,85 €	1,27 €
Soir (1/2 heure)	0,50 €	0,77 €	0,85 €	1,27 €
Goûter	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
CENTRE AERE				
Journée	5,00 €	8,32 €	9,15 €	13,73 €
1/2 journée	2,50 €	4,57 €	5,03 €	7,54 €
Repas	2,00 €	3,64 €	3,64 €	3,64 €
Transport	- €	1,53 €	1,53 €	1,53 €

TICKETS JEUNES - 8/12 ANS				
Accueil matin	1,00 €	2,20 €	2,42 €	3,63 €
Accueil soir	1,00 €	2,20 €	2,42 €	3,63 €
Activité matin	1,50 €	2,00 €	2,20 €	3,30 €
Activité après-midi	1,50 €	2,00 €	2,20 €	3,30 €
Repas	2,00 €	3,64 €	3,64 €	3,64 €
TICKETS JEUNES - ADOS				
Activités sans intervenant	1,50 €	2,00 €	2,20 €	3,30 €
Sortie classée 1	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,90 €
Sortie classée 2	7,00 €	11,00 €	12,00 €	18,00 €
Sortie classée 3	11,00 €	16,00 €	17,00 €	26,00 €
Sortie classée 4	14,00 €	21,00 €	23,00 €	30,00 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Cotisation saisonnière	11,00 €			
Cotisation annuelle	21,00 €			

*Le Tarif « communes extérieures s'applique à tous les enfants qui n'habitent pas à Carantec à l'année.

2. Approbation du projet d'aménagement des abords du cinéma :

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'avant-projet de l'aménagement des abords du cinéma, place de l'Étoile et place des Roches. Le coût des travaux est arrêté à 45 000 € HT pour la place des Roches et à 70 000 € HT pour le cinéma.

Concernant les travaux de réhabilitation du cinéma, Madame Nicole SEGALEN fait part de l'inquiétude de l'association concernant les délais car vraisemblablement les travaux ne seront pas terminés fin juin.

Monsieur Le Maire confirme que l'ouverture initialement prévue début juillet sera probablement reportée d'un mois. Il précise que 5-6 mois étaient prévus mais que les aléas de chantiers ne permettront pas de respecter le délai initial. Un courrier avec menaces de pénalités a été adressé à une des entreprises pour non-respect des délais du marché. Monsieur Le Maire souligne que lors de la réunion de démarrage de chantier il avait insisté fortement auprès des entreprises sur ce point compte tenu des enjeux touristiques pour la saison estivale et financiers pour l'association Etoile.

Monsieur Le Maire regrette également cette situation d'autant plus que Patrick GODEAU avait proposé une avant-première du film « Chouquette » à Carantec en juillet.

Madame Nicole SEGALEN demande s'il serait envisageable de trouver une solution pour l'été.

Madame Isabelle d'ARBOUSSIER rappelle que depuis le début de l'année des séances de cinéma hors les murs ont déjà été organisées en relation avec la médiathèque.

Madame Clotilde BERTHEMET indique que le cinéma de plein-air pourrait être une solution et qu'une séance est programmée dans le cadre des soirées Transat mais que cela coute cher. Lorsque la date réelle de fin de chantier sera connue, la question sera étudiée.

Concernant l'aménagement des abords, Monsieur Le Maire rappelle la présentation du projet faite en mairie le 25 avril par ING et Edith VIGNE, chargée d'une mission particulière pour les aménagements paysagers.

Monsieur Le Maire précise que quelques modifications seront envisagées par exemple la suppression du cheminement le long de l'allée de boules côté Place des Roches.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet de l'aménagement des abords du cinéma, place de l'Etoile et place des Roches.

3. Présentation des comptes de la SEM des Pays de Morlaix :

Monsieur Jacques AUTRET présente au Conseil Municipal le rapport d'activité, les bilans et comptes de la SEM des Pays de Morlaix, clos au 30 septembre 2016 et approuvés au Conseil d'Administration du 16 février 2017 et en Assemblée Générale le 23 mars 2017. Le compte de résultat se solde par un déficit de 27 056 €.

4. Désignation des référents Infra POLMAR :

Monsieur Le Maire rappelle que :

La commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions marines.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution marine. A cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. En cas de pollution ils conseilleront le maire. Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise.

Dans un souci de cohérence, Vigipol préconise que le référent élu de la démarche Infra POLMAR soit aussi le délégué de la commune au comité syndical de Vigipol. Il a ainsi une vision globale des missions assurées par le Syndicat mixte au service de ses adhérents.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Yves BRIANT en qualité de référent élu.

Monsieur Le Maire informe que Michel PENN sera le référent technicien.

5. Lancement de la consultation pour la remise en état de l'ancienne école de Callot :

Sur proposition de Monsieur Le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de remise en état de l'ancienne école de Callot.

Le démarrage des travaux est prévu en septembre pour une durée de 10 mois.

6. Renouvellement de l'engagement de la commune dans la démarche de certification eaux de baignade :

Madame Clotilde BERTHEMET expose :

La commune souhaite poursuivre l'engagement de la démarche « Qualité Eau de Baignade » sur les 3 sites de baignade déclarés pour lesquels les profils de vulnérabilité ont été réalisés en 2010 : Le Kelenn, La Grève Blanche et le Clouët.

Le choix du bureau certificateur s'est porté sur le bureau Veritas, pour procéder à un audit de renouvellement de la certification qui avait déjà été validée en février 2013 par Veritas pour une période de 3 ans.

La proposition financière de Veritas, pour un total de 3 ans, est de 4 950€ HT décomposé comme suit :

- 1 800 € HT pour l'audit initial (2017)
- 1 800 € HT pour l'audit de suivi n°1 (2018)
- 1 200 € HT pour l'audit de suivi n°2 (2019)
- Suivi technique et émission de certificat : 150 €

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme l'Engagement de la commune dans la démarche de certification des eaux de baignade
- accepte la proposition financière du bureau Veritas dans le cadre de l'audit de renouvellement de la certification « Qualité eau de Baignade ».

7. Demande de subvention pour la création de la boucle cyclable Carantec :

Monsieur Gilles GAUTHIER rappelle qu'en accord Morlaix Communauté, le Département, la commune de Carantec propose la création d'une boucle cyclable sur Carantec. La conception et la signalétique fourniture et pose sont à la charge de la commune de Carantec. Le coût de l'opération est estimé à 7 300 € HT.

Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur ce projet et lui demande l'autorisation de solliciter les subventions.

Madame Sandrine JACQ regrette que le projet soit réalisé sans création de piste cyclable comme cela avait pu être envisagé initialement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter une aide financière de Morlaix communauté, et du Département dans le cadre du contrat de territoire pour la réalisation de ce projet.

8. Demande de transfert de gestion pour la cale de Castel Bihan située sur le Domaine Public Maritime :

Monsieur Le Maire expose :

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour la cale de Castel-Bihan a été accordée à la commune le 1^{er} mars 2002 pour 15 ans. Celle-ci est arrivée à échéance le 28 février 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la demande de transfert de gestion pour la cale de Castel-Bihan.

9. Renouvellement du loyer du local de la rue neuve à la coopérative maritime :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- renouveler la location du local de la rue Neuve à la coopérative maritime pour une durée d'un an du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.
- Dire que le montant mensuel est de 321 € (pour 2016 il était de 318 € + 1%)
- dire que l'encaissement se fait à terme échu.

10. Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la subvention allouée dans le cadre de la répartition des amendes de police pour les travaux d'aménagement du Parking des Roches dont le coût est estimé à 45 000 € HT. Ces travaux permettront de rendre accessible et de sécuriser l'accès vers l'école Saint Joseph et le cinéma.

11. Convention tripartite ENEDIS- SDEF Commune concernant les travaux rue de Kerrot :

Monsieur Le Maire expose :

ENEDIS, dans le cadre du cahier des charges de concession signé avec le Syndicat d'Electrification du Finistère (SDEF) est maitre d'ouvrage des travaux de renouvellement et de renforcement des fils nus « basse tension » sur le territoire de la commune de Carantec.

Par dérogation au cahier des charges de concession, une convention doit être signée afin d'autoriser ENEDIS à réaliser à Kerrot les travaux de remplacement de fils nus basse tension existant par un câble torsadé permettant l'amélioration de la qualité de desserte électrique.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention avec le SDEF et ENEDIS.

12. Subvention semi-marathon de la Baie :

Monsieur Le Maire rappelle que :

Lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé d'allouer à l'association qui gère le semi-marathon de la Baie une subvention, sous réserve de présentation du budget détaillé et pour un montant identique à celui accordé par la commune de Plouézoc'h.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour allouer une subvention de 1 500 € à l'association organisatrice du semi-marathon de la Baie qui s'est déroulé le 23 avril 2017.

13. Tarifs cantine :

Monsieur Le Maire expose :

La convention passée entre la commune et le collège concernant la fourniture des repas de la cantine de l'école publique, prévoit que les tarifs de la commune sont alignés sur ceux du collège. Lors du vote des tarifs 2017, en décembre 2016. Ces tarifs n'étaient pas encore connus.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2017 ainsi qu'il suit :

Forfait demi-pension 4 j, 3j, 2j, 1j	3.07 €
Repas occasionnel	4,60 €
Repas Exceptionnel	6,85 €

14. Décision Modificative Budgétaire N°1 :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Lors de l'élaboration du BP 2017, il avait été convenu qu'une commission des Finances serait fixée courant mai afin de prendre en compte les recettes complémentaires qui pourraient provenir des écarts entre les recettes estimées en terme de fiscalité et de dotations de l'Etat et les recettes réelles suite aux notifications.

Cette commission des Finances a eu lieu le 16 mai.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
7311	Produits de la fiscalité	9 000
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	15 000
74121	Dotation Solidarité Rurale	21 000
748313	Compensation Taxe Professionnelle	- 1 000
74834	Compensation Taxe Foncière	- 5 000
74835	Compensation Taxe Habitation	<u>38 000</u>
	Total Recettes de fonctionnement	77 000
DEPENSES		
.023	Virement pour financement des investissements	77 000
.023	Virement pour financement des investissements	20 000
.022	Dépenses imprévues	- <u>20 000</u>
	Total dépenses de fonctionnement	77 000
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
2158	Chariot élévateur	15 000
2182	Camion plateau services techniques	23 000
2182	Voiture mairie	11 000
2313	Travaux complémentaires cinéma	33 000
2152	Sentier côtier escalier accès Tahiti	<u>15 000</u>
	Total dépenses d'investissement	97 000
Recettes		
.021	Autofinancement (77 000 + 20 000)	<u>97 000</u>
	Total recettes d'investissement	97 000

15. Transfert de la compétence « assainissement collectif » : transfert des résultats du budget annexe assainissement collectif à Morlaix Communauté :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « assainissement collectif », il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « assainissement collectif » de la commune au budget annexe « assainissement collectif » de Morlaix Communauté.

- Vu les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté ;
- Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du Budget Annexe Assainissement de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits,
- Intègre dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe « Assainissement Collectif » :
 - 001 Excédent d'investissement : 52 398,24 €
 - 002 Excédent de fonctionnement : 68 692,57 €
- Procède aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la commune de Carantec,
 - 1068 Investissement-dépenses : 52 398,24 €
 - 678 : Fonctionnement Dépenses : 68 692,57 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

16. Transfert de la compétence « eau potable » : transfert des résultats du budget annexe eau potable à Morlaix Communauté :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « eau potable », il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « eau potable » de la commune au budget annexe « eau potable » de Morlaix Communauté.

- Vu les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté ;
- Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du Budget eau potable de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits,
- Intègre dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe « eau potable » :
 - 001 Déficit d'investissement : 29 211,92 €
 - 002 Excédent de fonctionnement : 4 213,11 €
- Procède aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la commune de Carantec,
 - 1068 Investissement-recettes : 29 211,92 €
 - 678 : Fonctionnement Dépenses : 4 213,11 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable ».